



Rue Frédéric Mistral - BP 28
07401 Le Teil Cedex
Tél. : 04 75 92 22 00
Fax : 04.75.52.12.95

Convention Club santé diététique

Entre :

Le **Lycée Xavier Mallet**, rue F. Mistral - BP 28 - 07401 Le Teil,
représenté par Philippe ZANIN, Proviseur, dénommé ci-dessous « le Lycée »

Et :

Mme Raphaële AVON-SAGNARD, diététicienne nutritionniste,
17, rue Général Farre - 26000 VALENCE
N° SIRET : 441 669 629 00038 ; code APE : 8532Z

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

Mme Raphaële AVON-SAGNARD assure l'animation d'un club santé diététique auprès des élèves de la classe de première professionnelle ASSP (Accompagnement, Soins et Services à la Personne).

Article 2

Les élèves et le déroulement des séances restent en permanence sous la responsabilité de l'infirmière et des professeurs en charge du club Santé Diététique.

Article 3

Pour cette prestation, le lycée s'engage à verser la somme de 900 € (neuf cents euros) à Mme Raphaële AVON-SAGNARD sur la base d'un volume de 18 h d'intervention répartis en 6 séances de 2 ou 4 heures.

Article 4

Toute heure non effectuée sera déduite de la somme à payer au prorata du total d'heures.

Article 5

Le règlement de la prestation interviendra à la fin des interventions et sur production d'une facture réglée par virement sur le compte bancaire fourni par Mme Raphaële SAVON-SAGNARD (**RIB, ci joint**).

Article 5

Cette convention est conclue pour l'année scolaire 2015-2016.

Fait au Teil, le

La diéticienne nutritionniste,

Raphaële SAVON-SAGNARD

Pour le Lycée,
Le Proviseur,

Philippe ZANIN